

# BURUNDI : UNE DÉCENNIE SOUS TENSION À HAUT RISQUE DU PIRE (2015-2025)



**Mémoire de la société civile sur  
une crise socio-politique qui perdure**

**25 avril 2025**

## **I. Introduction :**

### **"La transgression des règles constitutionnelles et le non-respect des mandats présidentiels, source d'une crise majeure toujours non résolue au Burundi (2015-2025)."**

La crise politique survenue au Burundi en 2015 s'est soldée par un climat de tension continue et une gouvernance autoritaire régie par des institutions fragilisées à mesure que la crise perdure.

A titre de rappel, en avril 2015, le président Pierre Nkurunziza, au pouvoir depuis 2005, a pris la décision de briguer un troisième mandat en violation de la constitution du Burundi de 2005 et de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi signé en 2000, fondement du processus de paix après une décennie de guerre civile (1993-2003) qui limitaient le nombre de mandats présidentiels à deux.

En conséquence, une crise de grande ampleur fut déclenchée le 25 avril 2015 par l'annonce fatidique de la candidature de Pierre Nkurunziza au troisième mandat. Le lendemain, le 26 avril 2015, un vaste mouvement citoyen de contestation s'en est suivi, sur appel de certains partis politiques d'opposition, de la société civile, et des membres influents du parti au pouvoir CNDD-FDD.

Dès le déclenchement des manifestations, pourtant conformes à la loi, le pouvoir a ordonné à la police d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour étouffer ce mouvement contestataire né dans un contexte préexistant de graves violations des droits humains, de mauvaise gouvernance, marquée par une corruption endémique.

La violence et la répression ordonnées par le pouvoir pour mater les contestataires ont plongé le pays dans un état de non-droit, avec comme conséquences des violations massives des droits humains ayant occasionné des milliers de morts, de disparitions forcées, des actes de torture, de détentions arbitraires de prisonniers d'opinion, ainsi que l'exil de plusieurs centaines de milliers de personnes.

C'est dans ce climat de chaos politique que le régime du président Pierre Nkurunziza a organisé les élections, sous de fortes tensions et sans la présence d'observateurs indépendants, nationaux ou internationaux. Ces élections se sont tenues en date du 26 juillet 2015, dans un climat délétère dans lequel le président Pierre Nkurunziza prêta serment de manière anticipée et par surprise, le 20 août 2015.

Dix ans plus tard, jour pour jour, le Burundi demeure encore en situation d'instabilité politique. La bonne gouvernance est loin d'être une réalité. L'économie du pays s'effondre, les violations des droits humains ainsi que la restriction des libertés fondamentales et des espaces civiques sont devenues le vécu quotidien des Burundais.

L'arrêt rendu par la Cour de justice de la Communauté Est-Africaine (EAC) [Appeal N°1/2020](#), qui statue sur l'illégalité du troisième mandat, était une voie bien tracée pour un dialogue politique franc et inclusif en vue d'un retour à la légalité constitutionnelle et au respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Tout porte à croire donc que le parti CNDD-FDD n'est pas disposé à renouer avec les principes le partage du pouvoir et de limitation des mandats présidentiels, de primauté du droit et de la force de la loi acquis à travers l'Accord d'Arusha et les instruments régionaux et internationaux ratifiés par l'Etat du Burundi.

La nouvelle constitution, adoptée par référendum, le 7 juin 2018, a introduit des modifications profondes dans l'organisation institutionnelle du pouvoir, notamment en ce qui concerne le partage du pouvoir entre les différentes tendances politiques et ethniques, contrairement à la constitution du 18 mars 2005, qui imposait un partage obligatoire du pouvoir au sein du gouvernement en fonction des sièges obtenus à la chambre basse du parlement. La nouvelle constitution permet désormais au parti qui gagne les élections législatives de diriger le pays tout seul.

L'élection d'Evariste Ndayishimiye le 25 mai 2020 n'a pas apporté les changements structurels malgré ses promesses d'asseoir une bonne gouvernance respectueuse des principes démocratiques.

Le but du présent Mémoire est donc d'alerter et interpeller les acteurs de la communauté internationale sur la crise oubliée du Burundi et de leur demander sa remise à l'ordre du jour des institutions régionales et internationales. Il met en exergue la gravité de la situation actuelle du Burundi, sa détérioration continue et ses conséquences déstabilisatrices pour le pays, ainsi que ses répercussions inquiétantes sur la stabilité de la région des Grands Lacs.

En revanche, le Président de la République affirme sans ambages, dans ses discours publics, que la paix règne sur tout le territoire national, que tout va bien au Burundi, et que les Burundais sont unis et plus heureux que tous les autres peuples du monde entier. L'engagement proactif et coordonné sera essentiel pour encourager un avenir plus stable, juste et respectueux des droits pour asseoir la primauté du droit au Burundi au bénéfice de son peuple.

## **II. Etat des lieux de la situation prévalant au Burundi**

### **1. Des violations graves des droits humains**

Depuis avril 2015, les organisations de la société civile nationales et internationales n'ont pas cessé d'alerter sur les violations graves des droits humains qui se commentent quotidiennement. Elles ont documenté, notamment les exécutions extrajudiciaires, les assassinats, les disparitions forcées, les arrestations et détentions arbitraires, les actes de torture, les inégalités et la discrimination notamment en matière successorale pour la femme, les violences sexuelles et basées sur le genre, le harcèlement, les intimidations, des cas d'injustices sociales en l'occurrence des expropriations foncières illégales, des spoliations et rançonnements, les contributions financières récurrentes et forcées et la persécution entre autres restent monnaie courante. Les victimes les plus ciblées sont les défenseurs des droits humains, les journalistes et les opposants politiques.

Selon 5 rapports annuels (de 2017 à 2021) de la Commission d'enquête sur le Burundi établie par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, des personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes armés ou de les soutenir ont été exécutés par la police ou des agents du Service national de renseignement (SNR). Des dizaines de membres réels ou présumés de groupes d'opposition ont été victimes de disparitions forcées.

De nombreuses personnes ont également été emprisonnées par le Service national de renseignement, et auraient subi de graves actes de tortures, des viols et des mauvais traitements<sup>1</sup>. Des organisations de défense des droits humains, y compris Human Rights Watch et l'Initiative des Droits Humains sur le Burundi, ont documenté des cas de torture sur des personnes soupçonnées d'avoir collaboré avec les groupes armés. La Commission d'enquête sur le Burundi a documenté des cas où les victimes sont mortes en détention.

La Cour Pénale Internationale (CPI) faisait état de plus de 1200 personnes assassinées lors de l'ouverture des enquêtes judiciaires sur le Burundi au mois d'octobre 2017, plus de 400 000 burundais ont été contraints à fuir le Burundi avec le début de la crise en 2015.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a succédé à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration du 23 septembre 2024 au cours de la 57<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*la situation des droits de l'homme au Burundi reste préoccupante. Le pays mérite toujours une attention constante du Conseil des droits de l'homme. Les raisons qui ont motivé la mise en place du mandat n'ont pas fondamentalement changé. Les institutions de mise en œuvre des différents droits restent faibles...*"

L'espace civique reste toujours verrouillé avec des représailles vis-à-vis des professionnels des médias, des organisations de la société civile... L'État continue systématiquement à exercer une couverture sur diverses exactions commises par le Service National de Renseignement et la milice des Imbonerakure qui sont libres d'enlever des gens, de les torturer et d'intimider la population.

Ainsi, les cas de plaintes déposées à la suite des violations graves ont rarement débouché sur l'ouverture d'enquêtes impartiales, et encore plus rarement sur la poursuite et la condamnation des auteurs.

Les arrestations arbitraires se sont poursuivies la plupart du temps sous des motifs politiques ou de rébellion. Les disparitions forcées ont constitué un moyen de pression sur les voix dissidentes vis-à-vis du régime en place notamment des opposants politiques, leurs proches ou des membres des organisations de la société civile. Les établissements pénitentiaires du Burundi connaissent toujours un sérieux problème de surpopulation carcérale. L'effectif des détenus dépasse, dans la majorité des cas, la capacité d'accueil des prisons<sup>2</sup>.

Des traitements cruels, inhumains et dégradants, dont l'isolement sont toujours infligés à certains prisonniers politiques par leurs pairs qui agissent comme représentants des prisonniers regroupés dans des comités de sécurité.

Les prisonniers politiques sont souvent transférés dans plusieurs prisons à travers le pays, ce qui bloque l'évolution de leurs dossiers, et les prive du droit aux visites et d'accès aux soins de santé, ...

---

<sup>1</sup> <https://www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-i-burundi/co-i-burundi>  
(visité le 22 avril 2023)

<sup>2</sup> Population pénitentiaire : 12056 dont 102 nourrissons, prévenus : 6439 dont 28 mineurs, condamnés : 5515 dont 141 mineurs au 31 mars 2023.

Le Burundi refuse toujours de coopérer avec les mécanismes internationaux de protection des droits humains dont la CPI, le Haut-Commissariat des Droits Humains et ses organes comme le bureau du Rapporteur Spécial sur la situation des Droits humains au Burundi. Le Gouvernement du Burundi devrait mettre fin, dans l'immédiat et sans condition, aux abus commis envers les membres des partis d'opposition, les activistes de la société civile, les professionnels des médias et tous les autres opposants ou critiques réels ou supposés, et faire rendre des comptes aux responsables de tels abus.

## 2. Verrouillage de l'espace civique

Le Burundi a adopté des mesures de répression à l'endroit de la société civile, cinq associations<sup>3</sup> ont été radiées le 19 octobre 2016, cinq autres organisations<sup>4</sup> suspendues le 24 octobre 2016 par une mesure du ministre de l'intérieur. A cela s'ajoute, les restrictions des libertés publiques comme en témoigne la destruction des médias indépendants par le pouvoir en 2015, l'adoption des lois liberticides comme la loi sur les Associations sans but lucratif, la loi sur la presse, la loi régissant la Commission nationale indépendante et la loi sur le fonctionnement des partis politiques<sup>5</sup>. Des centaines de défenseurs des droits humains et journalistes restent encore en exil.

De surcroît, douze (12) parmi les journalistes et défenseurs des droits humains en exil ont été condamnés arbitrairement à perpétuité pour participation présumée au Coup d'Etat de 2015 dans l'affaire pénale RPS 100, jugée par la Cour Suprême en date du 30 juin 2020 et dont les concernés ont pris connaissance seulement le 2 février 2021<sup>6</sup>.

Des défenseurs des droits humains et des journalistes ont été arrêtés et emprisonnés sans fondement, accusés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État, atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale et rébellion<sup>7</sup>.

## 3. Crise politique et sécuritaire

Le paysage politique et sécuritaire est polarisé, avec une méfiance persistante entre le parti au pouvoir et l'opposition. Dans ce pays confronté à des crises multidimensionnelles, les vieilles sirènes des divisions ethniques resurgissent malgré les discours d'unité prononcés occasionnellement par les autorités burundaises sans trop y croire. Selon un rapport de la Ligue Iteka de juin 2022, l'équilibre ethnique et politique établi par l'Accord d'Arusha et la Constitution continue d'être violé, le CNDD-FDD au pouvoir et le groupe ethnique hutu dominant les postes gouvernementaux. À titre d'exemple, à la Présidence de la République, sur 29 cadres, 25 sont hutus et 4 tutsis. Dans les services de renseignement, 100 % des agents sont hutus.

---

<sup>3</sup> ACAT-BURUNDI, FORSC, FOCODE, APRODH et RCP

<sup>4</sup> COSOME, CB-CPI, Ligue ITEKA, UBJ et SOS Torture

<sup>5</sup> [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/11/Bulletin-Justice\\_64\\_11\\_23.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/11/Bulletin-Justice_64_11_23.pdf)

<sup>6</sup> <https://www.hrw.org/fr/news/2021/05/26/burundi-repression-persistante-de-la-societe-civile-et-des-medias>

<sup>7</sup> <https://www.fiacat.org/presse/communiqués-de-presse/3128-appel-aux-autorités-du-burundi-pour-la-libération-de-six-défenseurs-des-droits-humains>

Ce phénomène inquiétant est observé dans l'ensemble des services gouvernementaux. En 2024, avec la décision du Burundi de rejoindre le Gouvernement congolais pour combattre les rebelles du M23, les messages de haine et le repli sur le tribalisme sont devenus la norme. Le déploiement des Forces Nationales de Défense du Burundi (FNDB) pour combattre aux côtés de l'armée congolaise a exacerbé les tensions ethniques, créant presque un système assimilable à l'apartheid, que tout le monde voit, mais que personne n'ose dénoncer ouvertement.

Cette implication du Burundi dans la guerre en RDC pèse lourd sur les ressources du Burundi, détourne toute l'attention de la crise qui perdure au Burundi et affecte les relations diplomatiques avec des pays de la région, notamment le Rwanda.

La fermeture unilatérale des frontières terrestres Burundo-Rwandaises par le Burundi affecte profondément les populations des deux pays et entretient un climat de tension inutile entre les deux pays, aggravant aussi la paupérisation de la population burundaise.

L'afflux des réfugiés congolais au Burundi constitue un lourd fardeau humanitaire pour le Burundi actuellement en état de crise et un dangereux germe d'insécurité du fait que parmi ces réfugiés figurent des combattants de plusieurs appartenances (FARDC, Wazalendo et autres) qui propagent déjà leur idéologie de haine contribuant à renforcer l'intolérance et la peur parmi la population

Du point de vue sécuritaire, la jeunesse Imbonerakure, affiliée au Conseil national pour la défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), parti au pouvoir au Burundi, joue un rôle central et souvent controversé dans la dégradation de la situation des droits humains et de la sécurité dans le pays, surtout depuis la crise politique de 2015, avec la complicité ou la passivité des forces de sécurité officielles.

Le rétrécissement de l'espace civique et politique, ainsi que le musèlement de toute voix dissidente rendent impossible le débat politique ouvert et pacifique.

Avec l'histoire du Burundi et celle de la région marquée par des cycles de violences à caractère ethnique, le climat de peur, de méfiance et d'incertitude qui s'installe dans le pays inquiète plus d'un. Le manque de volonté politique de résoudre la crise qui a éclaté en 2015 bloque le dialogue inclusif tant réclamé par différents acteurs politiques et de la société civile et autres.

#### **4. Un processus électoral toujours tendu**

Depuis 2015 jusqu'aux prochaines élections législatives prévues en juin 2025, le processus électoral a toujours été marqué par des tensions politiques et des réformes institutionnelles visant le renforcement du pouvoir du CNDD-FDD. Il en résulte un climat d'insécurité, une surveillance accrue des médias, des restrictions des organisations de la société civile et un affaiblissement des partis d'opposition. Les élections de 2015 et 2020 n'ont pas connu d'observateurs étrangers crédibles et ont été entachées d'irrégularités et de fraude<sup>8</sup>. Le CNDD-FDD (parti au pouvoir) remporte toujours les élections dans un contexte de légitimité contestée. Pour faire bref, l'absence d'un dialogue inclusif et d'un processus électoral crédible compromet la perspective d'une résolution pacifique de la crise.

---

<sup>8</sup> <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse/2967>

Par conséquent, les élections législatives prévues au Burundi en juin 2025, suscitent de vives inquiétudes quant à leur transparence et leur équité. Plusieurs défis majeurs compromettent la crédibilité de ce processus électoral enclenché<sup>9</sup>.

## 5. Faiblesse et instrumentalisation des institutions

La faiblesse et l'instrumentalisation des institutions publiques au Burundi est une problématique récurrente qui affecte profondément la gouvernance, l'État de droit, et le développement socio-économique du pays.

Les institutions publiques au Burundi, qu'il s'agisse de l'exécutif, du législatif, du judiciaire ou des organes de contrôle comme la Cour des comptes, peinent à fonctionner de manière autonome. Le pouvoir exécutif exerce une influence prédominante sur les autres branches du pouvoir, ce qui limite l'équilibre institutionnel.

De nombreuses institutions souffrent d'un manque de personnel qualifié, d'une faible capacité technique et d'un sous-financement chronique. Cela nuit à leur efficacité et à leur crédibilité aux yeux de la population.

La corruption, souvent enracinée au sein même des institutions, affaiblit leur légitimité. Elle affecte aussi bien les marchés publics<sup>10</sup> que la justice ou l'administration fiscale, rendant les institutions peu fiables et souvent inefficaces.

Le CNDD-FDD, parti au pouvoir depuis 2005, est souvent accusé de capter les institutions de l'État à des fins partisans. Cela se manifeste par des nominations politiques, une mainmise sur l'appareil judiciaire, et une répression des voix dissidentes via des institutions censées être neutres (police, justice, CENI...).

La justice est souvent perçue comme un outil de répression politique plutôt qu'un garant de l'équité et du droit<sup>11</sup>.

Une analyse objective des institutions telles que la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH), la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), et l'Office de l'Ombudsman au Burundi révèle des enjeux complexes liés à leur crédibilité, leur efficacité, leur indépendance et leur impact réel sur la consolidation de l'État de droit et la réconciliation nationale.

Ces institutions fonctionnent davantage comme des instruments de légitimation du régime, plutôt que des gardiens authentiques des droits des citoyens. Un renforcement de leur autonomie, une réforme des mécanismes de nomination et un engagement clair envers la transparence et l'inclusivité seraient nécessaires pour qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle dans un contexte post conflit comme celui du Burundi.

---

<sup>9</sup> <https://tournonslapage.org/fr/actualites/burundi-le-nouveau-code-electoral-un-instrument-potentiel-dexclusion-politique>

<sup>10</sup> <https://sostortureburundi.org/opacite-dans-la-passation-et-la-gestion-des-marches-publics-au-burundiun-defi-a-relever-pour-la-reussite-de-toute-politique-de-developpement-du-pays/>

<sup>11</sup> [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2021/07/BJustice-de-Justice-au-Burundi-no-11\\_2019.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2021/07/BJustice-de-Justice-au-Burundi-no-11_2019.pdf)

## 6. Crise socio-économique

La pauvreté extrême et le chômage élevé rendent les jeunes et les femmes particulièrement plus vulnérables. Au moment où les jeunes désœuvrés et sans revenu sont sujets à la délinquance, à la manipulation politique et à l'enrôlement dans des groupes armés ou deviennent des chaires à canon, les femmes incapables de mettre la marmite au feu sont exposées aux violences domestiques et à l'abandon.

Les pratiques discriminatoires et le clientélisme en matière d'accès à l'emploi et aux autres opportunités suscitent des frustrations, alimentant les tensions sociales et les conflits au sein de la population.

La pénurie persistante des produits de première nécessité tels que le carburant, le sucre, les médicaments, les intrants agricoles et les denrées alimentaires plonge une grande partie de la population dans le désespoir.

L'absence de régulation efficace, la rareté des devises, ainsi que l'ensemble de tous ces autres défis précités contribuent à affaiblir gravement l'économie nationale.

## 7. Crise humanitaire

### ➤ Facteurs clés de la crise humanitaire au Burundi :

Parmi les facteurs clés de la crise humanitaire au Burundi figure notamment l'afflux de réfugiés congolais, avec la recrudescence de la violence dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Cette situation a entraîné un vaste mouvement de réfugiés vers le Burundi, notamment dans les provinces de Cibitoke et Rumonge. Les capacités d'accueil sont largement dépassées, avec des conditions de vie précaires, un manque d'abris adéquats, des problèmes d'hygiène et un risque accru de propagation de maladies, notamment le choléra.

Il y a également le retour de réfugiés burundais qui continue depuis 2020. Un bon nombre de réfugiés de la crise de 2015 rentrent. Ces rapatriés se retrouvent souvent dans des situations difficiles, ayant parfois perdu leurs terres ou leurs moyens de subsistance pendant le temps d'exil. Leur réintégration nécessite un soutien important en termes de logement, d'accès à la nourriture, aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi, ce qui ne s'avère pas encore facile.

Un autre facteur particulièrement préoccupant est lié aux catastrophes naturelles, auxquelles le Burundi est fortement exposé, notamment les inondations et les sécheresses, dont la fréquence et l'intensité sont exacerbées par le changement climatique. Ces phénomènes entraînent des déplacements de population, la destruction des moyens de subsistance, notamment les récoltes, et aggravent l'insécurité alimentaire. Ces dernières années, la montée des eaux du lac Tanganyika et le débordement de la rivière Rusizi ont causé des déplacements importants des populations.



Par ailleurs, l'insécurité alimentaire et la malnutrition constituent des enjeux majeurs, alimentés par une pauvreté structurelle, combinée aux effets des catastrophes naturelles sans mesures de contingence et aux déplacements forcés de population., Cette combinaison des facteurs contribue à une crise alimentaire chronique, avec des taux alarmants de malnutrition, en particulier chez les enfants et les mères enceintes.

Il en est de même des épidémies récurrentes qui frappent le Burundi, notamment le paludisme et le choléra, mettant à rude épreuve le système de santé déjà fragile. Les conditions de vie précaires dans les camps de réfugiés et les zones touchées par les catastrophes naturelles augmentent le risque de propagation de ces maladies.

Le Burundi est aussi l'un des pays les plus pauvres du monde, avec une économie largement dépendante de l'agriculture, un secteur vulnérable aux aléas climatiques. Cette précarité socio-économique rend une grande partie de la population Burundaise extrêmement vulnérable au moindre choc. En outre, cette crise burundaise a aussi des conséquences économiques négatives pour l'ensemble de la région, en ce qu'elle perturbe les échanges commerciaux et décourage les investissements.

### ➤ **Situation des réfugiés burundais dans les pays de la sous-région**

Le pouvoir burundais continue d'organiser la répression des réfugiés burundais se trouvant à dans la sous-région et notamment dans les camps des réfugiés en Tanzanie et en République Démocratique du Congo, pour les contraindre de rentrer. En collaboration avec les responsables politiques et administratifs de ces pays, le régime burundais organise un système de harcèlement et de persécution contre ces réfugiés pour les forcer à rentrer et montrer ainsi au monde que la paix règne au Burundi. Human Rights Watch a rassemblé des informations sur la manière dont les autorités tanzaniennes ont obligé des réfugiés à signer pour un rapatriement « volontaire », par la force ou la coercition<sup>12</sup>. Il s'observe continuellement des cas d'assassinats, d'arrestations et d'emprisonnements arbitraires, des cas de torture, de rançonnement, plusieurs cas d'expropriations illégales. Le désespoir est à son comble, mais les réfugiés résistent et refusent de rentrer au Burundi tant que les raisons qui les ont contraints à l'exil subsistent.

Certains des réfugiés qui sont rentrés au Burundi rencontrent des problèmes d'intégration et de sécurité. Dans son rapport de septembre 2021<sup>13</sup>, la Commission d'enquête sur le Burundi a souligné que malgré un certain apaisement du climat d'hostilité envers les exilés rapatriés sous la présidence d'Évariste Ndayishimiye, certaines personnes autrefois politiquement actives ont été accusées de collaboration avec les groupes armés, arrêtées et détenus arbitrairement, puis torturées en prison. Certains réfugiés qui étaient rentrés ont de nouveau fui le Burundi en 2021, craignant d'être pris pour cibles.

---

<sup>12</sup> <https://www.hrw.org/fr/world-report/2022/country-chapters/burundi>  
(Visité le 21 avril 2023)

<sup>13</sup> <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/223/38/PDF/G2122338.pdf?OpenElement>  
(visité le 21 avril 2023)

Un groupe de huit réfugiés burundais qui ont été torturés et renvoyés de force au Burundi par des responsables de la sécurité tanzaniens ont été acquittés en août 2022 de chefs d'accusation liés à la sécurité.

### **III. Conclusion**

La situation qui prévaut au Burundi est alarmante et nécessite une action urgente de la part des différents acteurs pouvant agir favorablement pour la restauration d'un Etat de Droit au Burundi. Il est impératif de prévenir l'escalade de violences et de promouvoir une solution pacifique durable, afin de préserver la stabilité du pays et de la région des Grands Lacs.

La Communauté Internationale ne devrait pas détourner le regard du Burundi, mais devrait plutôt continuer de soutenir les efforts visant à promouvoir la paix, la justice et le développement dans le pays.

### **IV. Recommandations**

**Les organisations signataires du présent Mémoire recommandent ce qui suit :**

#### **A. Au gouvernement du Burundi :**

- Mettre fin aux violations des droits de l'homme et à l'impunité en poursuivant en justice tous les auteurs présumés de ces violations, des crimes internationaux ainsi les malversations économiques.
- Rouvrir l'espace démocratique, garantir les libertés publiques, réformer le système judiciaire pour plus d'indépendance et de transparence et dissoudre la milice Imbonerakure ;
- Mettre fin aux abus commis envers les membres des partis d'opposition, les activistes de la société civile et tous les autres opposants ou critiques réels ou supposés, et faire rendre des comptes aux responsables de tels abus.
- Garantir que le travail de la Commission vérité et réconciliation (CVR) soit professionnel, inclusif, impartial, objectif, transparent, équilibré, intègre et crédible, pour qu'il puisse contribuer véritablement et durablement à la réconciliation nationale.
- Renouveler son engagement envers la pleine mise en œuvre de l'Accord d'Arusha et des accords avec les groupes armés qui en ont découlé, notamment en garantissant que justice soit rendue pour les graves atteintes aux droits humains ;
- Annuler les mandats d'arrêt contre les acteurs politiques, de la société civile et des médias ;
- Lever la suspension et la radiation des médias et organisations de la société civile, leur permettant de reprendre leurs activités en toute indépendance, et revoyant les lois adoptées en 2017 sur les organisations non-gouvernementales burundaises et internationales.

#### **B. Aux institutions internationales et régionales**

- Agir de manière urgente et coordonnée pour user de leurs bons offices afin de contraindre le Burundi à mettre fin aux violations des droits humains et organiser un dialogue inter-burundais en vue de la résolution durable de la crise qui perdure.

- Reprendre les efforts de médiation régionale et internationale qui se sont arrêtés en 2018 comme seule voie pour trouver une solution politique à la crise burundaise.
- Prendre des mesures répressives à l'encontre des promoteurs de la haine ethnique et des responsables des violations graves des droits humains qui font notamment l'objet des enquêtes de la Cour Pénale Internationale (CPI)
- Conditionner la coopération financière et technique avec le gouvernement burundais, au respect des droits humains et de la bonne gouvernance, ainsi qu'à la mise en œuvre de réformes démocratiques.
- Renforcer son soutien humanitaire aux réfugiés burundais et aux personnes déplacées.
- Soutenir davantage les pays d'accueil dans leurs efforts pour répondre aux besoins des réfugiés burundais.
- Mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires des populations burundaises en exil et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays.
- Soutenir les organisations de la société civile engagées sur le terrain de la protection des droits humains, de la promotion de la paix et du développement durable du Burundi.

**Les organisation signataires :**

1. Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT Burundi)
  2. Association des Journalistes Burundais en Exil (AJBE)
  3. Association burundaise pour la protection des droits de l'homme et des personnes détenues (APRODH)
  4. Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme (CBDDH)
  5. Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme vivant dans les camps des réfugiés (CBDH/VICAR)
  6. Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI)
  7. Coalition de la société civile pour le monitoring électoral (COSOME)
  8. Collectif des Avocats pour la défense des Victimes de crimes de droit International commis au Burundi (CAVIB)
  9. Ensemble pour le soutien des défenseurs des droits humains en danger (ESDDH)
  10. Forum pour la Conscience et de Développement (FOCODE)
  11. Forum pour le Renforcement de la société civile au Burundi (FORSC)
  12. Light for all
  13. Ligue ITEKA
  14. Mouvement INAMAHORO
  15. Mouvement des femmes et filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS)
  16. Réseau des Citoyens Probes (RCP)
  17. SOS Torture-Burundi
  18. Tournons la Page-Burundi (TLP-Burundi)
  19. Union Burundaise des Journalistes (UBJ)
-